

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique

Références : E.L.

N° 303 - 2026

Objet : **PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – RUE HENRI GAUTIER (SECTION COMPRISE ENTRE LA RUE JACQUES TATI ET LE CHEMIN DES BELLES FILLES) – DU SAMEDI 30 MAI AU VENDREDI 05 JUIN 2026.**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°220-2026 en date du 13 avril 2026 autorisant la réalisation de **travaux de surbaissé de trottoir**, rue Henri Gautier (section comprise entre la rue Jacques Tati et le chemin des Belles Filles) ;

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 05 mai 2026 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté initial n°220-2026 en date du 13 avril 2026 sont prorogées **jusqu'au 05 juin 2026.**

À Couëron, le **20 MAI 2026**

Monsieur le Maire
Axel Casenave



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du **20/05/2026** au **20/07/2026**